



**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 31 JANVIER 2020
À 20H00**

Membres en exercice : 13

Présents : 11 Votants : 12 (Pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0) Absents excusés : 02

Date de la convocation et de l'affichage : **24 Janvier 2020**

LE VENDREDI 31 JANVIER 2020, à vingt-heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Mesdames BERNARD Micheline, GONÇALVES Sidalia, LAFORGE Fabienne, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, LUCAS Cédric, RENOU Gérard, SAUNIER Jean-Luc et TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de treize Membres.

Sont absents et excusés : DUPONT Cécile
DURRANT Arnaud a donné pouvoir à BERNARD Gilbert

Isabelle VILLAUDY TALLEC est élue Secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20H30, Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est publique.

► **Approbation du compte-rendu de séance du Mercredi 4 Décembre 2019**

Le compte-rendu de la séance du Mercredi 4 Décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

► **Vote du Compte Administratif 2019**

Le Conseil Municipal réuni en ce jour, délibère sur le Compte Administratif de **l'exercice 2019**, dressé par Madame Micheline BERNARD, Maire, après s'être fait présenté le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Donne acte de la présentation faite du **Compte Administratif 2019**,
2. Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives aux reports à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs
5. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de **l'exercice 2019**
Constatant que le **Compte Administratif** présente un :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2019	+ 204 283,35 €
Déficit d'investissement au 31/12/2019 sans les RAR Restes A Réaliser	- 167 934,20 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019, comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 (excédent)	+ 204 283,35 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) (avec les RAR + 79 538 €)	- 88 396,20 €
Résultat reporté en fonctionnement BP 2020 (002)	+ 115 887,15 €

.../...

L'inscription budgétaire 2020 sera la suivante :

- Affectation complémentaire en réserve, compte 1068 :	- 88 396,20 €
- Résultat de fonctionnement à reporter au compte 002 (excédent) :	+ 115 887,15 €
- Résultat d'investissement à reporter au compte 001 (déficit) :	- 167 934,20 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve le Compte Administratif de l'exercice 2019**

► Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire, Micheline BERNARD, et après avoir entendu la présentation du compte administratif de **l'exercice 2019**,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de **l'exercice 2019**, constate que le compte administratif présente un

Excédent de fonctionnement cumulé de : + 204 283,35 € (002)

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par décision du Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Cette affectation (**1068**) peut être inférieure à la prévision (**021/023**) s'il est désormais constaté l'existence d'une recette d'investissement sur les documents budgétaires de référence.

► Vote du Compte de Gestion 2019

Après la présentation du budget de **l'exercice 2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, **le Compte de Gestion** dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir attendu et approuvé **le Compte Administratif de l'exercice 2019** ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

1. Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statue sur l'exécution du Budget Primitif de **l'exercice 2019** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;
4. Déclare que **le Compte de Gestion** dressé, pour **l'exercice 2019** par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

► Autorisation de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020

Madame le Maire rappelle l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « l'exécutif d'une Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'Organe Délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

.../...

Les dépenses *réelles* d'investissement du Budget 2019, hors crédits inscrits au chapitre 16 s'élèvent à :
630 843,77 Euros

Le Conseil Municipal a donc la possibilité d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 157 710,- Euros.

La demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement porte sur les opérations suivantes :

Opération 2019 03 - Rénovation trottoirs :	23 989,- Euros
Opération 2018 01 - Rue Délidon travaux :	133 721,- Euros

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ladite demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement portant sur l'opération ci-nommée, **avant le vote du Budget Primitif 2020.**

► **Rue Délidon : Travaux et financement**

1. Travaux

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, expose à l'Assemblée ses différents entretiens avec Monsieur MATHONNEAU de la Société ATLANROUTE. A la mi-décembre, ATLANROUTE a demandé des essais de déflexion qui ont mis à jour des faiblesses de la couche de forme et la nécessité d'effectuer des purges afin de pérenniser l'aménagement, ce qui entraîne une plus-value de 52 138,05 Euros HT.

Le Conseil Municipal déplore que des études de sol plus approfondies n'aient pas été demandées par le cabinet de maîtrise d'œuvre SITEA CONSEIL, même si ces travaux étaient indispensables.

Au vu de l'importance du surcoût de ces travaux, Madame le Maire a entrepris une négociation avec SITEA et ATLANROUTE.

ATLANROUTE accepte un geste commercial et propose un avenant à hauteur de 50 000,- Euros HT.

Le cabinet SITEA rappelle la genèse de ce dossier. En 2016, une esquisse a été proposée sur la base du plan cadastral avec un estimatif de 240 000,- Euros HT. Depuis les travaux ont évolué (emprise de la rue plus importante et aménagement du parking devant le cimetière).

La phase « projet » est la phase « DCE » ont révélé des difficultés pour la gestion des eaux pluviales. L'estimatif de SITEA a été évalué à 365 567,15 Euros HT avec le lot 2 « espaces verts ». A l'ouverture des plis, le lot 1 « VRD » a été attribué à l'entreprise ATLANROUTE pour 330 966,60 Euros HT et le lot 2 « espaces verts » à ID VERDE pour 9 637,50 Euros HT.

Malgré l'évolution du projet, le maître d'œuvre n'a pas fait évoluer le montant de ses honoraires (Base 2016 : 7% de 240 000,- Euros HT, soit 16 870,- Euros HT). De plus, il propose une remise de 1 870,- Euros HT, ce qui porte le coût final de la maîtrise d'œuvre à 15 000,- Euros HT pour des travaux définitifs de 390 605,- Euros HT.

Ces explications entendues, le Conseil Municipal accepte la proposition du cabinet SITEA et valide le devis en plus-value de 50 000,- Euros HT de la société ATLANROUTE.

2. Financement

Les banques sollicitées demandent que le Budget Primitif 2020 soit voté pour débloquer un prêt. Le sujet est donc reporté à la prochaine réunion.

► **Personnel Communal**

Madame le Maire informe l'Assemblée du départ de Madame Nathalie VEDIE au 31 mai 2020 (mise en disponibilité pour convenances personnelles). Depuis plusieurs années, elle remplace Madame Chantal LAFOND en tant que responsable de la bibliothèque municipale. Elle intervient également sur les temps de pause méridienne à la cantine. Une solution de remplacement doit être étudiée rapidement.

.../...

●► **Convention financière des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole**

Madame le Maire rappelle que la Commune de FORGES a délibéré pour assurer la maîtrise d'œuvre de tous les travaux connexes, sur le périmètre de l'aménagement foncier lié au contournement de PUYDROUARD.

Madame le Maire donne lecture de la convention financière proposée par le Conseil Départemental.

La Commune approuve le projet de convention.

●► **Autorisation de signature pour passation d'acte administratif**

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint rappelle à l'Assemblée qu'il convient de régulariser les délaissés de voirie et l'incorporation dans le domaine public de la Rue des Sœurs et de l'Impasse des Drapiers. La Commune peut s'acquitter de ces formalités par acte administratif. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à recevoir les actes administratifs au titre de Représentante de l'Etat et Monsieur le premier Adjoint à les signer au titre de Représentant de la Commune.

●► **Travaux en cours**

- Monsieur Gérard RENO, Maire-adjoint, fait le point sur les différents travaux. Le logement communal étant presque terminé, une annonce de location va être mise sur le site internet de la Commune et dans le bulletin municipal pour le 1^{er} avril prochain.
- En ce qui concerne le local des Associations, malgré de très nombreuses relances, l'Artisan tarde à venir pour poser les dalles pluviales du bâtiment.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a sollicité la réouverture de l'Assurance Dommages Ouvrage pour les problèmes d'infiltration d'eau du toit de l'école maternelle.

●► **Questions diverses**

Monsieur Bernard GILBERT, Conseiller Municipal Délégué, fait le point sur les avancées des animations autour du passage du « Tour de France Cycliste 2020 ». Le Conseil Municipal fixe le calendrier des futures réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.